



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **16 OCTOBRE 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0365**

Objet : Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Solid'Action

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

24 OCT. 2023

et publié le

24 OCT. 2023

Secrétaire de séance :
Claude BENOIT

Le lundi 16 octobre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 10 octobre 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Karim CHAMON à Régine MILLET, Alexandra COHARD à Sophie RIVENS, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Philippe LORIMIER à Serge POMMELET, Christelle MEGRET à Jean-François CLAPPAZ, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Anne-Françoise BESSON, Franck SOMME à Martine VENTURINI, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Françoise VIDEAU à Guillaume RACCURT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa politique emploi-insertion et au vu de sa compétence en matière d'actions à destination des publics ayant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, la Communauté de communes Le Grésivaudan participe au financement de missions assurées par des partenaires ou des structures d'insertion sur son territoire.

L'association Solid'action assure une triple mission :

- Hébergement d'urgence en tant que Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) : accueil de résidents du Grésivaudan et de l'agglomération grenobloise,
 - Placement de personnes en aménagement de peine (convention avec le Ministère de la Justice),
 - Insertion par l'activité économique, par le biais de plusieurs types de prestations (entretien des espaces communaux, déménagement, tri / débarras, entretien des espaces naturels et déneigement des espaces communaux du Plateau des Petites Roches).
- Cette mission est indispensable non seulement pour l'insertion des résidents mais également pour la viabilité financière de la structure.

Au cours de l'hiver 2022-2023, la lame du tracteur utilisée pour déneiger s'est brisée. Les engagements avec les communes étant déjà pris, l'association n'avait pu attendre d'éventuels accords de subventions pour lancer la commande d'une nouvelle lame dont le coût global s'élève à 32 500 €.

L'association sollicite une aide au titre de l'investissement :

- La Communauté de communes Le Grésivaudan : 20 000 €,
- Le Département de l'Isère : 12 500 € (proposition inscrite à la commission permanente du 20 octobre 2023)

En effet, l'association ne peut solliciter avant 2024 les fonds sociaux des banques dont elle est cliente car celles-ci sont déjà intervenues sur d'autres projets au cours des 3 dernières années.

Les crédits sont mobilisés sur le budget principal au chapitre 204 – article 20421 – Gestionnaire INSE – Analytique SUBINSE.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 € à l'association Solid'Action,**
- **De l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

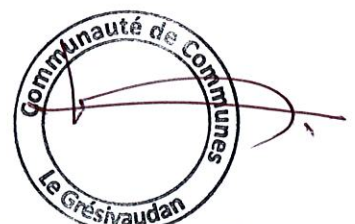
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

1 6 OCT. 2023

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.